

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
  
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

**ABONNEMENT.**

Ville, trois mois ..... 45 sous.  
Campagne ..... 30 sous.  
Chaque numéro ..... 4 sous.

**LA SCIE**

Paraît le Vendredi de chaque semaine.

Toute correspondance concernant la rédaction doit être adressée franco à

A. GUÉRARD, Editeur,  
Rue Ste. Marguerite, No. 45

Aucun écrit anonyme ne sera reçu par la rédaction.



**LA SCIE**  
ILLUSTRÉE

A. GUÉRARD et Cie., IMPRIMEURS.

**ON S'ABONNE**

Au bureau de la Scie, rue Ste. Marguerite, No. 45, et rue du Pont No. 39.

**LA SCIE**

Se vend à l'enseigne du Sauvage, No. 39, rue du Pont; chez Mme. CHATIGNY, coin des rues St. Ours et St. Vallier; chez M. G.A. DELISLE, rue et faubourg St. Jean, chez M. BASTIEN, No. 18, Côte du Palais; et chez M. SIMON THOMPSON, Pointe-Lévis.

**POLICE CORRECTIONNELLE.**

**LES CANADIENS PEINTS PAR EUX-MEMES.**

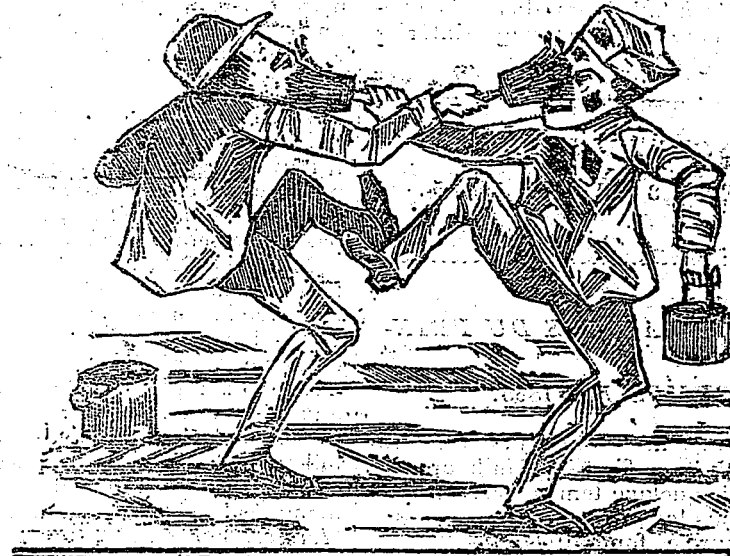
Une rixe, occasionnée par un motif des plus frivoles, a amené sur les bancs de la police correctionnelle le nommé Lortie, peintre en bâtiment.

L'audiencier appelle vainement depuis plus d'un quart d'heure le plaignant St. Clair lorsque, arrivant du dehors, un homme tout hors d'haleine fend la presse et se dirige vers la barre.

« Qui est-ce qui a demandé St. Clair? » s'écrie le nouveau venu... Le voici en chair et en eau. St. Clair essuie son front et s'avante avec son mouchoir. — Un col de chemise d'une incommensurable dimension enveloppe quasiment la tête du plaignant.

M. le Président: C'est vous qui avez porté plainte contre Lortie, en raison des mauvais traitements dont vous auriez été la victime?

St. Clair: Moi-même en personne, et vous allez voir si c'est pour le roi de Prusse que je me plains!... Voilà donc que nous étions en train Lortie et moi, de peindre la devanture d'une boutique; moi je faisais du bois des îles, et mon compagnon du marbre de Sienné; c'était de l'ouvrage lâché... Pendant que je veinais mon bois avec mes doigts, tout en sifflant ma ritournelle, Lortie, qui était en bas de l'échelle, se met à me faire des farces et à secouer l'échelle... Il pouvait me faire prendre un billet de parler; naturellement c'était vexant; chacun tient à sa peau. Je lui dis de finir, mais il me répond que ça l'amuse, et il plat à ventre deboutonné. Je descends comme un écureuil; je lui dis quelques mots, et il



se fâche à son tour... Alors il prend sa brosse et me barbouille le visage en vert; j'avais bien l'air d'un plat d'épinards. Ce n'est pas tout: après m'avoir peint à la détrempe, il se met à me piler comme du poivre; j'étais tout bleu... de coups; j'ai eu les côtes brisées et le coco; à cause de la térébentine qui m'avait entré par les yeux.

Lortie: Avant de mots, autant de couleurs! St. Clair n'est qu'un méchant cornichon!... Ce n'est pas assez de la brosse que j'ai reçue; j'aurais dû le passer entièrement au bleu... C'est lui qui a commencé par me dire des choses peu séduisantes et qui, le premier, m'a envoyé de la peinture avec son goupillon!

St. Clair se récriant: Oh! il vous en conte là de vertes? Lortie vous a peint la chose à son avantage... C'est Lortie qui est fautif... Il m'en a fait voir de grises, allez... Lortie est un scélérat!

Lortie: St. Clair cherche à me noircir; il n'y réussira pas... Je suis un bon enfant, c'est connu!

M. le Président: Vous avez frappé votre camarade; cela résulte de la déclaration de témoins oculaires et de vos propres aveux.

St. Clair: Te voilà collé, mon vieux!

Lortie: Un instant, je vas me décoller... Je veux parler... j'ai le droit de parler... Mon président, je peux-t-il parler? je demande la parole!

M. le Président: le vous interroge pour que vous répondiez... Vous avez frappé St. Clair?

Lortie: Oui, oui, oui... Je demande la parole.

M. le Président, impatienté: Mais vous l'avez la parole!

Lortie: Ce n'est pas celle-là que je demande... Je demande la parole!

M. le Président. Dites alors ce que vous demandez.

Lortie. Je demande la parole que m'a dite St. Clair. Demandez-y voir s'il ne m'a pas appelé foirat... C'est pas français ce mot-là... alors, comme moi je suis Canadien, je n'ai pas voulu qu'il me vexait, et je lui ai servi des coups de poing avec une infusion de coups de pied... St. Clair n'est pas Canadien, c'est un Algonquin!

St. Clair. V-là que je ne suis pas canayen, à c'l'heure!... Je suis natif du faubourg Fort Pique, c'est tout ce qu'il y a de plus canayen.

Lortie. Je vous réitère que St. Clair est un Algonquin!

M. le Président. Tout ce que vous dites l'un et l'autre n'éclaire nullement le tribunal.

Lortie. C'est le pot au noir... nous parlerions tous les deux jusqu'à demain que vous verriez tout aussi trouble. C'est St. Clair qu'a tort!

M. le Président, désespérant d'obtenir des renseignements positifs, fait appeler les témoins. Il résulte de leurs dépositions que tous les torts sont du côté de Lortie, qui a frappé son camarade sans provocation. En conséquence, le tribunal condamne Lortie à huit jours d'emprisonnement et 5 piastres de dommages-intérêts envers le plaignant.

LA SCIE ILLUSTRÉE.

QUÉBEC, 3 JUIN, 1865.

LES FUNÉRAILLES DU PRINTEMPS DE 1865.

Le printemps de 1865 est mort d'hydropisie. L'eau l'a suffoqué. Malheureusement, depuis quelque temps, c'est un peu le sort de tous les printemps.

Un mot sur ses funérailles. Le cortège était des plus nombreux. Monsieur Moyen, le marchand de parapluies, conduisait le deuil. Sa voiture était enveloppée de crêpe, et sa cloche faisait entendre les glas les plus lugubres. Les coins du drap étaient tenus par quatre marchands de claques, et des représentants du *British North America India Rubber Society* remplissaient les fonctions de pleureurs.

Ensuite venaient plusieurs vieilles ladies. Une d'elles, la lune rousse, paraissait particulièrement affligée de la perte du défunt dont elle avait eu, à ce qu'il paraît, les bonnes grâces. Après elles, un hérald portait l'écusson du défunt.

Arrosoir sur champ de macadam. Puis pêle-mêle, des notabilités de tout genre.

Les rapporteurs de journaux venus pour rendre compte de la cérémonie.

Le bonhomme Nord-Est était l'officier ordonnateur, ayant pour estafiers 6 grands mers.

Le cortège arriva au cimetière des saisons.

De toute part on lisait sur les tombes des inscriptions telles que :

*Ci-git l'hiver de 1863  
mort gelé.*

*Ci-git l'été de 1862  
mort d'anémie.*

*Ci-git le printemps de 1864  
amour pour la vie.*

Une fosse était préparée, celle du printemps de 1865.

On y descendit d'abord les insignes du défunt.

Un thermomètre et un baromètre brisés.  
Un almanach encadré de noir.  
Une claque à larmes d'argent.

Puis la première pelletée de terre fut jetée par Juin, son exécuteur testamentaire. Tous les assistants suivirent. Quand ils eurent défilé le long de la tombe, dont notre artiste nous a donné un dessin fidèle, un monsieur s'avança et prononça le discours suivant :

Messieurs,

Le printemps que nous venons de conduire à sa dernière demeure, ne fut pas, il faut bien le dire, à la hauteur des espérances que sa naissance avait fait concevoir. On ne doit que la vérité aux trépassés, je serai donc franc.

Mauvais père, il laissa mourir de faim tous ses enfants, et cela parce qu'il entretenait avec la pluie des relations criminelles. Celle-ci avait pris un tel empire sur lui qu'il ne faisait plus un pas sans elle. Triste exemple des liaisons contraires aux lois... de la nature. Que de désastres, messieurs! Combien de demoiselles sans toilette! Combien de lions sans pantalons et sans habits!! Combien de concerts manqués! MM. Dessane, Lavigneur, ... (Ici l'orateur est étouffé par les larmes... enfin il continue) Nos hôtels vœufs de pensionnaires... nos poitrines en proie aux rhumes les plus violents...

Malheureusement ce n'est pas un fait isolé. Les mœurs des Saisons sont dépravées et marchent à la démoralisation la plus complète. Elles n'ont plus ces habitudes régulières du bon vieux temps! Elles ont adopté le désordre pour unique règle. Puisse le printemps de 1865 être le dernier à donner au monde ce spectacle navrant autant que déréglé.

Ce monsieur était un marchand de nouveautés, M. Glover, de la société Glover et Fry.

A peine eut-il terminé son discours que M. Moyen, le marchand de parapluies, agita sa cloche et fit en ces termes l'oraison funèbre du printemps de 1865.

Messieurs,

Une émotion bien naturelle s'empare de moi au moment de rendre justice aux éminentes qualités du défunt que nous

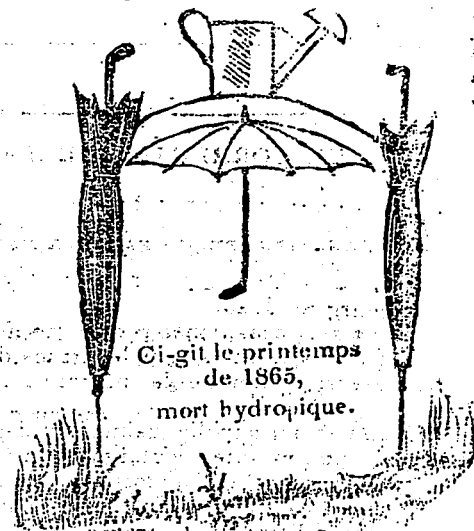
pleurons. Quel autre plus que lui serait digne d'une oraison funèbre éloquentes? Ah! si c'est le cœur qui inspire les nobles pensées, je ne devrais pas craindre mon insuffisance, car je parle du fond du cœur! Noble printemps! Il sema autour de lui la richesse et l'abondance. Il fit prospérer tous les intérêts. Ce fut le modèle des pères, on peut le dire. Ah! pourquoi tous les autres printemps ne lui ressemblent-ils pas? Pourquoi faut-il que d'autres se laissent aller à des ardeurs intempestives! que d'autres n'aient dans le cœur que la plus abominable sécheresse!!

Adieu, cher printemps de 1865, adieu! On ne t'effacera jamais de mon âme."

L'orateur termina son discours aux vifs applaudissements des marchands de claques qui partageaient sa légitime émotion.

Le citoyen Nord-Est adressa ensuite à l'assemblée quelques paroles bien senties et la foule s'écoula au milieu du plus grand silence.

*Requiescat in pace.*



*Ci-git le printemps de 1865,  
mort hydrogique.*

IN MEMORIAM.

TOMBEAU DU PRINTEMPS DE 1865.

PRIME OFFERTE AUX ABONNÉS DE LA SCIE.

Toute personne de la ville ou de la campagne qui, à l'avenir, s'abonnera pour trois mois, en payant d'avance, à la *Scie Illustrée*, recevra comme prime une magnifique brochure de 250 pages intitulée *Le Canada sous la domination française* par M. Dussieux, dont le nom seul est une puissante recommandation auprès du public. Les frais de port sont à la charge de ceux seulement qui résident à la campagne.

Au moment où nous mettons sous presse, nous apprenons le mariage de M. Coté, de la rue de la Couronne. Il y a eu de grandes démonstrations.

L'AFFAIRE BAILLARGÉ.

M. Charles Baillargé s'est amusé à *babycher* avec son contrat pour la nouvelle prison, mais le jeune homme s'est fait pincer.

*Inde irae...*

De là plusieurs écrits dans le *Journal* et le *Canadien*, où l'accusé essayait de se disculper en plaidant que tout contracteur du gouvernement s'était jusqu'à ce jour impunément permis de coller des extras dans ses comptes, pour des ouvrages faits pour le roi de Prusse, sans encourir la disgrâce de ses patrons, et que sa conduite en ressemblant à celle de plusieurs honnêtes *jobbers* bien connus, ne méritait pas la censure des ministres et de la presse.

MORALE.

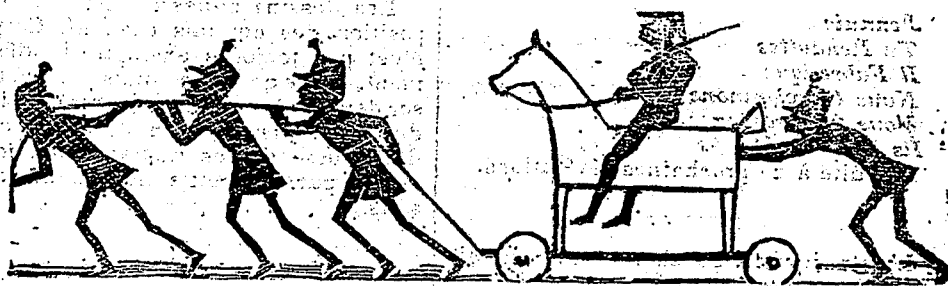
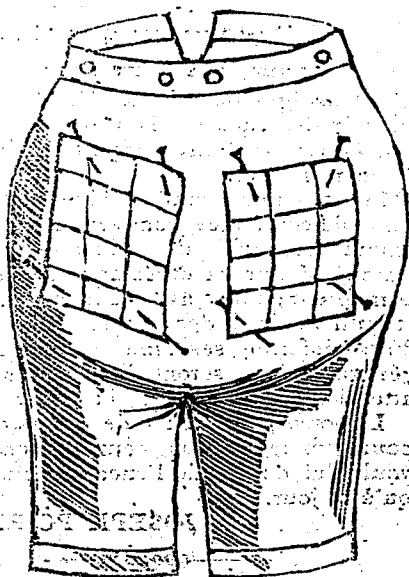
La justice de tous nos gouvernements, pour parler comme Montesquieu, ressemble à une toile d'araignée, les grosses mouches la traversent sans encombre, les petites y restent collées.

AVIS AUX TAILLEURS.

Messieurs les tailleurs qui desiront avoir de nouveaux patrons pour la coupe des pantalons, n'ont qu'à s'adresser à M. Alfred Brunet, commis apothicaire chez M. J. B. Martel, pharmacien, rue et faubourg St. Jean.

Par la coupe élégante et l'ampleur des formes ils sont sûrs de s'attirer une clientèle très aristocrate.

Nous en donnons un aperçu ci-dessous photographié sur un pantalon noir que M. Brunet a été assez généreux de nous confier, avec la recommandation de prendre garde d'en tirer un patron, sans lui payer le droit d'inventeur qu'il tient à conserver.



NOUVEAU COURSIER POUR LE COLONEL SUZOR.

Le gouvernement voyant avec effroi les accidents qui arrivent chaque année, le jour de la fête de la Reine, aux officiers d'état major de notre Force Volontaire, s'est décidé à importer des chevaux arabes qui ne compromettront jamais la vie de ceux qui les montent. Le dessin ci-dessus nous fait voir le Colonel Suzor montant un de ses nouveaux coursiers le prochain jour de Revue. Pour le coup il ne tombera point.

COUR DE SESSIONS DE QUARTIER.

AFFAIRE DU CHATEAU.

Régis Poulin et autres ont été traduits devant cette cour pour subir leur procès.

Le témoignage du jeune Laurin a confirmé tout ce qu'avait avancé la *Scie* à propos de la prétendue révolte de la côte. Interrogé par les avocats des accusés il déclara:

1o. N'avoir vu aucune arme défensive ou offensive entre les mains des habitants de cette localité,

2o. Qu'il avait eu la chair de poule pendant tout son séjour dans ce village,

3o. Que son charretier lui avait dit qu'un compère avait rencontré un homme qui lui avait dit qu'un autre lui avait dit qu'on avait vu un habitant du Château tirer de son estomac un bout de quelque chose qui pouvait être ..... un pistolet, ou une torquette de tabac, ou un mouchoir.

Le jury éclairé par la sage interprétation de la loi que leur donnaient M. M. Rhéaume et Talbot, avocats des prisonniers un verdict exonérant Poulin et autres de l'accusation de riot.

Le procès fut égayé par une foule de petits incidents que nous donnerons à nos lecteurs dans notre prochain numéro.

Le public n'est aucunement surpris du résultat de la fameuse campagne du Château Richer, car dès le départ des volontaires [le 30 décembre dernier] pour la Côte Beaupré le ridicule s'était déjà attaché aux noms de M. M. Laurin, Salaberry et Cie.

Tout Québec se rappelle les huées qui accueillirent le retour des *carioles* qui portaient notre infanterie, aussi tout ce qu'il nous a coûté pour immortaliser la glorieuse expédition du Colonel de Salaberry, aujourd'hui nos lecteurs doivent applaudir à la décision du jury qui imprime le sceau du ridicule sur la conduite de M. Laurin et Cie qui ont failli compromettre notre dignité nationale à propos d'une bagatelle et d'une farce de village.

Les prisonniers furent habilement défendus par MM. Rhéaume, Talbot, McKay et Bossé.

RÉCOMPENSE ACCORDÉE AUX ARTISTES.

Nous n'avons pas besoin de rappeler au public, le zèle, le dévouement et l'empressement des artistes qui ont bien voulu aider de leur concours M. A. Dessane, à l'occasion du concert donné en faveur des inondés; noble et digne action, qui n'a pas besoin de commentaires: seulement nous tenons à faire remarquer à M. Dessane qu'il a manqué de courtoisie envers l'un de ses principaux amateurs. N'est-il pas honteux pour cet artiste distingué d'avoir oublié que, notwithstanding l'œuvre de bienfaisance pour laquelle il s'était institué héroïquement le champion, que pour cela il ne lui appartenait point d'exiger d'un ouvrier le paiement de trois billets remis à ce dernier, lorsque celui-ci avait sacrifié son temps et ses propres affaires pour l'aider dans ce concert.

Encore une bonne blague!!!

(Communiqué.)

GAZETTE POUR RIRE.

Vous connaissez, lecteurs, la plaisanterie dont on fait victime un Anglais de bonne volonté, lequel s'étonne et s'indigne de la difficulté de la langue française, à propos du verbe *s'en aller* qu'il conjugue ainsi:

*Je décampe.*

*Tu te donnes de l'air.*

*Il lève le siège, etc., etc.*

Cette conjugaison fantastique vient de trouver un pendant pour lequel l'inventeur modeste ne demande pas de brevet.

Il veut ainsi créer une conjugaison par synonymes de tous les verbes de la langue française.

Il a commencé par le verbe *s'ennuyer*. Voici comment il en formule l'indicatif présent:

AVIS DES PROPRIETAIRES.

NOS SOUS PRESSE.

Depuis son premier numéro, notre journal, dans sa colonne des *Sous-Presses*, a donné des réclames gratuites aux ouvrages d'une infinité d'auteurs, qui n'ont pas voulu payer en argent comptant, pour le service que leur rendaient nos annonces. Nous avons résolu de réprimer cet abus; à l'avenir nous ne publierons des *sous presse* que pour argent comptant. Nos prix seront modérés. Un *sous presse*, pour une insertion, quinze sous; pour toutes les insertions subséquentes, 15 sous.

Bien entendu, il n'y aura pas de libelles; et que les lettres nous parviendront franc de port.

SOUS PRESSE:

*Remède efficace pour les maux d'yeux*, par Mad. F.....

*Que la laideur même a ses attraits*, par Chonchon Toussaint.

*L'art de manger maigre les jours gras* par N. S. Hardy.

*Pourquoi je fais des faux pas en allant danser sur le chemin Ste. Foye*, par F. A. St. Laurent, marchand de quincailleries.

*Des châteaux en Espagne*, par le même.

*Ça coûte cher de payer la liqueur à ses amis*, par le charmant Geo. Lamontagne, horloger.

*Pourquoi je cours les filles*, par Rachel Tozer.

*L'art de l'impolitesse*, par Mr. Paradis, commis compteur à la banque nationale.

*La gymnastique sur un quai, dans l'après midi du 5 courant*, par Pétrus Gauvreaux, fils.

*L'art de ne point vieillir, ou pourquoi j'ai toujours 22 ans en Europe*, par Prudeat Garnéau, commissionnaire voyageur.

EN VENTE:

Chez Léger Brousseau, un volume intitulé: *Manière de donner des maisons à l'entreprise*, par Jos. Falardeau, meublier du faubourg St. Jean, prix 4 sous.

ATTENTION !!

VENEZ, VOYEZ ET JUGEZ

A l'enseigne de la "GRANDE BOTTE" au coin des rues du Pont et Des Fossés. No. 47, dans la maison appartenant à Wm. Venner, Ecaïers.

Le soussigné ayant, cet hiver, accru son fonds de commerce comprenant un assortiment complet de Chaussures pour Dames, Messieurs et Enfants, faites dans le meilleur goût, et avec tout l'art possible, et qu'il vendra à des prix extrêmement réduits, informe ses amis et le public en général qu'ils seront bien servis avec attention, ponctualité et prévenance.

Le soussigné profite de cette occasion pour remercier tous ceux qui ont bien voulu lui donner de l'encouragement jusqu'à ce jour.

JOSEPH POIRIER.

00000

La SCIE ILLUSTRÉE est à vendre chez M. Wm. Dolton, coin des rues Craig et St. Laurent, Montréal.

Les dessins ci-dessous font voir que la position des commis chez M. Corps-gai n'est pas toujours exempte de désagrément: Outre que les commis doivent agoniser derrière le comptoir depuis cinq heures du matin jusqu'à minuit, le patron a la délicatesse de les distraire de temps en temps par les petits traitements ci-dessous.



D'abord celui-ci.



Ensuite celui-là.



Jennuie  
Tu Renaultes  
Il Fabre-ique  
Nous Cauchonnons  
Vous Casgrainez  
Ils Duquettent.

La suite à de prochaines révélations.

L'autre jour un boucher communiquait à sa femme ses impressions de campagne.

—C'est très-joli, très-joli, mais ça manque de monde.

—Oui, répondit sa femme, il n'y a pas assez d'antiposité.

Un collégien rencontre un de ses camarades, lequel fume un cigare à toute vapeur.

—Hein! tu furies encore? lui dit-il.

—Toujours! —Et toi, est-ce que tu y as renoncé?

—Oui.

—Et pourquoi donc?

—Papa m'a fait dire que si je continuais il me traiterait comme sa cheminée.

—Comment?

—Oui, qu'il me ferait ramoner pour m'empêcher de fumer.

Encore Puff, pardon, lecteur.

L'habile et ingénieux ébéniste vient de construire un meuble d'une utilité toute nouvelle: C'est un

BUFFET-LIT!

Avec service de nuit à l'intérieur.

Qu'on fasse de son lit un buffet et qu'on serre des provisions, c'est déjà un goût que nous ne demandons pas à partager. Mais qu'en surcroît on mette en côte à côte la table de nuit et son vase, c'est penser, par trop loin la loi, qui veut que les deux extrêmes se touchent. On a bien raison de dire que le progrès ne s'arrêtera pas, même devant les convenances.

Car enfin, si admirateur de nouveauté qu'on puisse être, on ne saurait applaudir sans restriction à des perfectionnements pareils.

Courage, l'ami Puff, de grandes destinées t'attendent.

ARRIVÉS AUX HOTELS.

ALL HOTEL DU PAON.—Puppy Angers, avocat; Léonce Taschereau, cordier, Chs Lespérance.

AV CALF'S HEAD HOTEL.—Herménégilde Casgrain, Rom. Couil, de Beaumont Delphis Longues-Mains, George Coucroche, McNeil.

Chez M. Bourassa, au KENT HOUSE.—Hôn. Plamondon, John O'Neil.

Chez Russell.—Thos. Deslauriers.

Chez Mme. Blanchard.—N. Mercier.

Chez Mme. Harvey.—M. Willing.

Chez MM. Glunz et Cie.—Lucien Taché.

Chez M. Pépin.—M. Burns.